



# CONTRATS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT PUBLIC / PRIVE

**IEEPI**  
INSTITUT EUROPEEN ENTREPRISE  
ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

## PROGRAMME de la formation

### Contexte

- Définitions (contrat de prestation, contrat de collaboration, accord de consortium)
- Enjeux d'un partenariat de recherche public / privé
- Cadre juridique (droit français, droit communautaire)

### Préparer la rédaction du contrat

- Etats des droits de PI
- Sécuriser les négociations : organiser la confidentialité
- Bonnes pratiques (cahiers de laboratoires, etc)

### Principaux aspects des contrats de recherche et clauses correspondantes

#### Etude des principales clauses, à l'appui d'un clausier :

- Titre, comparution, préambule,
- Définitions et importance des annexes : connaissances antérieures, perfectionnements, etc
- Pilotage de la collaboration
- Moyens : financiers, matériels, humains (mise à disposition de personnels, stagiaires, sous-traitants)
- Confidentialité et publication,
- Propriété et protection des résultats,
- Conditions d'exploitation des résultats,
- Clause de responsabilité,
- Litiges et loi applicable,
- Clauses diverses : résiliation, intuitu personae...

Formation développée et mise en œuvre par :

**IEEPI**  
INSTITUT EUROPEEN ENTREPRISE  
ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

En collaboration avec :



**Jeudi 6 OCTOBRE 2016**  
**9h00 à 17h30 À TOULOUSE**

**DURÉE : 1 JOUR**

**PRIX : 620 €**

**TARIF PME : 420 €**

### OBJECTIFS

- Comprendre les enjeux des contrats de recherche pour un laboratoire de recherche publique et pour une entreprise privée.
- Organiser contractuellement un partenariat de recherche.

### PUBLIC

Responsables et collaborateurs de services propriété industrielle, de recherche et développement ou de valorisation, ingénieurs brevets, juristes aussi bien du privé que des organismes publics

### Intervenant

Avocat ou juriste spécialisé en propriété industrielle.

### Pré-requis

Connaître les bases du droit de la PI.

### Pédagogie

- Exposés et cas pratiques.
- Dialogue entre l'intervenant et les participants.
- Echanges de bonnes pratiques.



# CONTRATS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT PUBLIC / PRIVE



Le bulletin est à retourner par courrier à l'IEEPI : 1 rue Cassini – 67 400 ILLKIRCH  
ou par fax au 03.69.20.02.39 / par mail : [ieepi@ieepi.org](mailto:ieepi@ieepi.org)

Nom du **participant** : ..... Prénom : .....

Société : ..... Fonction : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... Fax : ..... E-mail : .....

Nom et prénom du **responsable formation** : .....

Société : ..... Fonction : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... Fax : ..... E-mail : .....

**A remplir impérativement si la facture doit être libellée au nom d'un organisme collecteur ou d'une autre société.**

Nom : .....

Adresse : .....

Pers. A contacter : .....

Tél : .....

- Je m'inscris à la formation « Contrats de recherche et de développement public / privé » qui aura lieu jeudi 6 octobre 2016 de 9h00 à 17h30 à Toulouse.**  
(Madeeli / 11 bd des Récollets - Immeuble le Belvédère / 31078 Toulouse Cedex 4).
- Tarif normal : 620 € net       Tarif réduit *organismes publics* : 550 € net <sup>(1)</sup>
- Tarif réduit *PME* : 420 € net <sup>(2)</sup>

Date :        /        /

Nom du signataire :

Renseignements :

**- IEEPI - au 03.88.65.50.29 - [ieepi@ieepi.org](mailto:ieepi@ieepi.org)**

*Cachet et signature :*

le signataire a pris connaissance des conditions générales de vente et les accepte <sup>(3)</sup>.

Modes de paiement :

> Par chèque établi à l'ordre et adressé à : IEEPI - 1, rue J-D Cassini - 67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

> Par virement sur le compte de l'IEEPI : 17607 00001 70218044223 58 en indiquant le nom du participant

Tous nos tarifs sont nets. L'IEEPI n'est pas assujetti à la TVA.

Les pauses et déjeuners sont offerts.

Tarifs et conditions de vente :

(1) Le **tarif réduit *organismes publics*** est applicable aux structures d'appui à l'innovation, services de valorisation, de la région **Midi-Pyrénées**.

(2) Le **tarif réduit *PME*** est applicable aux PME (moins de 250 employés, non détenues à plus de 40% par un groupe) et membres du RDTI de la **région Midi- Pyrénées**. Les CPI et avocats ne sont pas éligibles.

(3) Consultez l'intégralité de nos conditions générales de vente sur notre site internet : [www.ieepi.org](http://www.ieepi.org) / Rubrique Informations pratiques.